

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



LES FINALES DES COUPES DE L'YONNE, C'EST DEMAIN !

Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE



Les Finales des Coupes de l'Yonne se dérouleront le samedi 15 juin à partir de 13h00 à Auxerre - Stade de l'Arbre Sec.

Partenaires



L'YONNE
RÉPUBLICAINE



« Le District, c'est
VOUS ! »

Sommaire

Informations	Pages 1 à 9
Actualités	Pages 10 & 11
Procès-Verbaux	Pages 12 à 28



INFORMATIONS



FIFA WOMEN'S
WORLD CUP
FRANCE 2019™

7 june - 7 july



SOUTENEZ L'ÉQUIPE DE FRANCE FÉMININE !

Afin d'encourager l'Equipe de France Féminine et de l'aider à atteindre le meilleur des résultats, la FFF invite chaque ligue, chaque district, chaque club, chaque licencié, chaque pratiquant, chaque bénévole, chaque dirigeant, chaque supporter, chaque français, à se joindre au mouvement de soutien à l'Equipe de France Féminine :

Le mouvement
« *Fiers d'être BleuEs* »

Pour cela, n'hésitez pas à partager dès aujourd'hui votre soutien avec les [vidéos](#) ou visuels en utilisant [#fiersdetrebleues](#) [@equipedefrance](#).



Pour vous permettre de soutenir au mieux les Bleues, la FFF met une nouvelle fois à disposition de votre district, mais aussi des ligues et des clubs [plateforme en ligne](#) sur laquelle vous pourrez télécharger librement des posters et des jeux. Elle continuera à être enrichie jusqu'au début de la compétition.

Pour recevoir des accessoires / goodies pour décorer vos infrastructures, il vous suffit de vous inscrire **avant le 22 avril** sur la plateforme en ligne à l'aide **d'un code unique** que vous allez recevoir prochainement.

Ligue du Football Amateur



DISTRICT DE L'YONNE
DE FOOTBALL

15
JUIN



PREMIERS MATCHS
(PLATEAUX)

À PARTIR DE 13H

FINALE
SÉNIORS

20H30



STADE
DE L'ARBRE SEC
AUXERRE



AUXERRE

Yonne
républicaine

transdev
RAPIDES DE BOURGOGNE

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE

ibis

AUXERRE
SPORTS

E.Leclerc Auxerre

France
bleu



FINALES DES COUPES DE L'YONNE

Déroulement de la journée du samedi 15 juin 2019

1. Accueil
2. Feuille de route (planning horaires)
3. Accès aux vestiaires
4. Feuille de match
5. Photos
6. Echauffements
7. Protocole d'avant-match
8. Match
9. Protocole d'après-match
10. Remise des récompenses
11. Retour aux vestiaires / nettoyage



	Accueil	Match/Plateau	Récompenses
U11/U13	12h00	13h00 à 17h00	16h40
U15	13h15	14h30	16h15
U18	16h30	18h00	20h00
Prével	15h30	17h00	19h00
Yonne F	17h15	18h45	20h15
Yonne G	19h00	20h30	22h45

GARÇONS & FILLES
U6/U9



JOURNÉE NATIONALE des Débutants

VIENS FÊTER LA FIN DE LA SAISON AVEC TON CLUB !



Samedi 22 juin 2019
Stade Maurice Laguillaumie
Appoigny



FFF.fr @equipedefrance @fff



SAMEDI 29 JUIN
019

Journée Foot Loisir

Stade Maurice Laguillaumie

APPOIGNY



Féminin

À partir de 17h00

Masculin

Foot pétanque

Tennis ballon



**FOOT
LOISIR**

Beach soccer

Foot réduit

OPÉRATION 2^{ÈME} ÉTOILE

MESSAGE À L'ATTENTION DES CLUBS

Nous vous l'annonçons depuis plusieurs mois, la FFF lance ces jours-ci l'opération clubs 2^{ème} étoile.

Vous étiez le 15 février dernier, destinataires d'un mail sécurisé sur votre messagerie officielle, vous indiquant la marche à suivre pour accéder à la plateforme <https://footamateur.fff.fr/> via un lien personnalisé. Vous avez également la possibilité de vous identifier directement sur cette plateforme, un mail



sécurisé vous étant retourné sur votre messagerie officielle avec le même lien personnalisé. Vous pourrez ainsi découvrir sur votre espace personnel les bons « dotation » auxquels vous avez droit.

Attention, dans un premier temps, seuls les kits « matériel sportif » pourront être sélectionnés pour les clubs bénéficiant d'un bon de 600 € et/ou 700 €. Une période de 3 semaines sera alors réservée à cette sélection, jusqu'à épuisement des stocks.

Passée cette date, vous aurez alors à sélectionner vos kits « textile » par le téléchargement de bons « dotation » que vous devrez par ailleurs présenter auprès du distributeur sélectionné.

Pour rappel, les clubs ciblés par cette opération sont les suivants :

- Clubs comptabilisant moins de 100 licenciés ou clubs spécifiques futsal (10 licenciés minimum) : bon d'une valeur de 500 € (kit « textile » uniquement)
- Clubs comptabilisant au moins 10 garçons licenciés de U6 à U13 : bon d'une valeur de 600 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)
- Clubs comptabilisant au moins 10 filles licenciées de U6 à U13 : bon d'une valeur de 700 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)

Au total, ce sont près de 13 400 clubs qui sont concernés par l'opération, soit au total plus de 16 900 bons « dotation » offerts à l'échelle nationale.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à solliciter (au même titre que les clubs) les services de la Fédération uniquement par mail à l'adresse suivante : operationclubs2etoiles@fff.fr.

MY COACH BY FFF À VOTRE SERVICE



Lancée cette saison par la Fédération Française de Football, la plateforme My Coach by FFF est ouverte à tous dirigeants et éducateurs licenciés. Elle se double d'une application mobile.

Depuis le 1er juillet dernier, les dirigeants et éducateurs licenciés à la FFF ont accès gratuitement à My Coach by FFF, un outil unique qui les assiste au quotidien dans la gestion de leur équipe

et met à leur disposition des procédés d'entraînements établis directement par la DTN.

Cette application est synchronisée avec le système d'information fédéral. Le responsable d'équipe peut ainsi retrouver automatiquement toutes ses données : effectif, calendrier, résultats et toutes les informations issues de la feuille de match informatisée.

La plateforme numérique s'accompagne d'une application mobile, disponible sur [Android](#) et [iOS](#)

Mode d'emploi

Pour accéder à My Coach by FFF, il faut :

- ✚ Être éducateur ou dirigeant,
- ✚ Avoir une licence valide pour la saison en cours
- ✚ Posséder un compte FFF ([cliquer ici](#) pour en créer un),
- ✚ Se rendre sur [son espace FFF](#).

[Vidéo support](#)



DOSSIERS MÉDICAUX ARBITRES

Les dossiers médicaux pour la saison 2019/2020 ont été envoyés sur les boites mails officielles des arbitres.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée du District de l'Yonne se tiendra le samedi 29 juin à Fleury la Vallée (début 9h00).

Les vœux des clubs concernant les modifications règlementaires doivent être envoyés par envoi recommandé ou par l'adresse officielle du club avec identification du signataire (nom – prénom et fonction) au District de l'Yonne de Football au plus tard le 7 juin 2019 afin de pouvoir être présentés à l'Assemblée Générale.

Extrait de l'article 12.5.6 des statuts du district de l'Yonne de Football

Pour les besoins du présent article :

- les « Clubs de Ligue » sont les clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération
- les « Clubs de District » sont les clubs ne répondant pas à la définition de club de Ligue

Chaque saison, l'Assemblée Générale du District élit la délégation représentant les Clubs de District appelée à siéger à l'Assemblée Générale de la Ligue. L'Assemblée Générale du District élit des délégués et des suppléants pour pallier toute absence.

En cas de vacance, de démission ou si le Club de District du délégué devient un Club de Ligue, une élection complémentaire sera effectuée à la prochaine Assemblée Générale du District afin de compléter la délégation. Les délégués et les suppléants doivent remplir les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 ci-après.

Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale du District.

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celles d'éligibilité, tant générales que particulières, sont remplies. Le refus de candidature doit être motivé. L'élection de cette délégation s'effectue au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Elle se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative. Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions.

Les membres élus du Comité de Direction du District peuvent être membres de la délégation mais en aucun cas ils ne peuvent représenter leur club si celui-ci est un Club de Ligue.

La délégation doit être élue au plus tard 30 (trente) jours avant la tenue de l'assemblée générale de la Ligue.

Ce mandat est valable pour toutes les Assemblées Générales de la Ligue de la saison.

Tous les documents relatifs à l'A.G sont à retrouver en dernière page du journal à la suite du PV du Comité de Direction.



JOURNÉE MONDIALE POUR LE DON DU SANG



En 2017, l'EFS a lancé l'opération #Missing type. Le District de l'Yonne a fait partie de ceux qui ont contribué au grand succès de cette campagne en acceptant d'effacer logos, enseignes, signatures de mails... les lettres A, B, O représentant les groupes sanguins !

Afin d'inscrire le don de sang dans le « quotidien » des citoyens et inviter chacun à faire partie de cette dynamique de partage, l'EFS lance cette année, à l'occasion de la Journée Mondiale pour le

Don de Sang, l'opération #Prenez le relais.

Après #MissingType, nous comptons donc sur vous pour participer à cette nouvelle opération où chacun est invité à se faire ambassadeur du don de sang avec pour mot d'ordre « 1 mois pour TOUS donner ». Donneurs anonymes, personnalités et porte-paroles, tous sont invités à se relayer sur les réseaux sociaux, dans les médias et sur le terrain, pour inviter leur réseau à « prendre le relais » en donnant leur sang et en se mobilisant à leur tour.

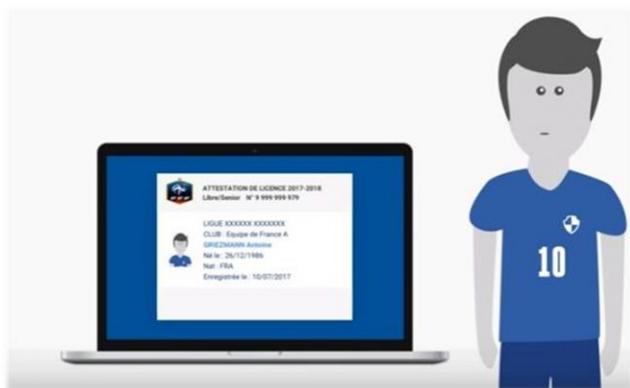
L'objectif : lancer la dynamique du passage de relais pour former une grande chaîne de solidarité collective afin d'assurer les réserves de sang de cet été, période toujours très délicate. Partenaire de l'opération, les personnalités du groupe M6 vont permettre de donner de la notoriété à cet évènement. Suivez leur exemple, à votre tour #Prenez le relai !

Prêt pour #Prendre le relais ?

📍 Rendez-vous le **samedi 15 juin cour intérieure de la Mairie d'Auxerre de 10h à 18h pour donner votre sang** à l'occasion de la collecte de la Journée Mondiale pour le don de sang.

Vous n'êtes pas disponible pour donner votre sang ? Participez à votre manière en partageant [l'événement Journée mondiale des donneurs de sang d'Auxerre sur Facebook](#) pour contribuer à la réussite à cette grande fête de la solidarité et habillez vos réseaux sociaux aux couleurs de l'opération sur Facebook, LinkedIn, Twitter et Youtube avec les éléments accessibles ici dondesang.efs.sante.fr/un-mois-pour-tous-donner.

TOUS À LA DÉMATÉRIALISATION !



Depuis la saison 2017/2018, la Fédération Française de Football, ses Ligues et ses Districts ont suivi le chemin de la dématérialisation des licences. De nombreux clubs sont d'ores et déjà passés à cette démarche, mettant donc fin au classeur regroupant les licences papiers.

A l'entame de cette nouvelle période de saisie de licences, l'ES LES SAPINS (Mme Jessica VIENNET) et la JSMO MONTCHANIN (M. Eric PLANCHON), clubs déjà bien ancrés dans la dématérialisation, nous présentent les avantages de cette nouvelle avancée informatique.

[Vidéo](#)

PROCES - VERBAUX

PV 363 SP 49

Auxerre le 12 juin 2019

COMMISSION
SPORTIVE

Présents : MM Trinquesse – Barrault – Rollin – Schminke

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00.

1. Forfaits

Match 52814.2 du 09.06.19 Sergines – Auxerre Stade 3/Courson Départemental 2 féminin à 8

La commission, vu le courriel du club de Sergines en date du 05.06.19,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Sergines pour en reporter le bénéfice à l'équipe d'Auxerre Stade 3/Courson,
- score : Sergines = 0 but – 1 pt – Auxerre Stade 3/Courson = 3 buts, 3 pts,
- amende 30 € au club de Sergines.

Match 53028.1 du 08.06.19 GJ Sens – UF Tonnerrois CY U15

La commission, vu le courriel du club de l'UF Tonnerrois en date du 07.06.19,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de l'UF Tonnerrois pour en reporter le bénéfice à l'équipe de GJ Sens,
- score : GJ Sens = 3 buts, 3 pts / UF Tonnerrois = 0 but, - 1 pt,
- dit l'équipe de GJ Sens qualifiée pour la finale de la coupe de l'Yonne U15,
- amende 30 € au club de l'UF Tonnerrois.

2. Programmation coupes seniors et jeunes

COUPE DE L'YONNE SENIORS

Finale le 15 juin 2019 à 20 h 30 au stade de l'Arbre Sec à Auxerre

- Match APPOIGNY 1 – SENS FRANCO PORTUGAIS 1

COUPE PREVEL

Finale le 15 juin 2019 à 17 h 00 au stade de l'Arbre Sec à Auxerre

- Match PARON FC 2 – ST FARGEAU 1

COUPE DE L'YONNE FEMININE A 8

Finale le 15 juin 2019 à 18 H 45 au stade de l'Arbre Sec à Auxerre

- Match AVALLON VAUBAN FC/SEMUR EPOISSES – MONETEAU/TOUCY

COUPE DE L'YONNE U18

Finale le 15 juin 2019 à 18 H 00 au stade de l'Arbre Sec à Auxerre

- Match AVALLON CO/VAUBAN – SENS FC

COUPE DE L'YONNE U15

Finale le 15 juin 2019 à 14 h 30 au stade de l'Arbre Sec à Auxerre

- Match JOIGNY – GJ SENS FOOTBALL

COUPE DE L'YONNE U13

Plateaux de 13 H 00 à 17 H 00

Finale rurale

- Equipes qualifiées : DIGES.POURRAIN/TOUCY – FC GATINAIS – FONTAINE LA GAILLARDE - HERY

Finale urbaine

- Equipes qualifiées : AJA 2 – APPOIGNY/FLEURY – GJ SENS 2 – PARON FC

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL U11

Plateaux de 13 H 00 à 17 H 00

Finale rurale

- Equipes qualifiées : BRIENON – CHAMPS SUR YONNE – HERY – MALAY LE GRAND

Finale urbaine

- Equipes qualifiées : AJA – PARON FC – ST CLEMENT ONZE – TOUCY/SAINTS

3. Questions diverses

Match 50145.2 du 24.02.19 Avallon Vauban FC 2 – E.C.N. D2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- Prend note de la décision de la commission de discipline en date du 6 juin 2019,
- Enregistre le résultat : Avallon Vauban FC 2 = 2 / E.C.N. = 9.

Match 50392.2 du 02.06.19 Guillon – Chatel Censoir Départemental 3 gr C

Courriel du club de Chatel Censoir en date du 02.06.19.

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note de la réception des rapports de Mr Schutze Anthony, arbitre de la rencontre, et de Mr Long Anthony, délégué,

- classe le dossier et enregistre le résultat : Guillon = 4 / Chatel Censoir = 3.

ABSENCE D'ARBITRES

La commission a pris note des absences des arbitres et les transmet à la C.D.A. :

- U15 D1 52290.1 du 08.06.19 Auxerre Sp Citoyens – Fontaine La Gaillarde : arbitre excusé
- U15 D2 gr C 52524.1 du 08.06.19 E.C.N. – St Georges : arbitre absent

4. Participation joueurs suspendus

Match 5084.2 du 02.06.19 Monéteau 1 – St Bris 1 Départemental 1

Participation à la rencontre du joueur HADDACHA Abel Malek du club de Monéteau suspendu. La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- prend note de la réception du courriel du club de Monéteau 10 juin 2019,
- considérant que le joueur HADDACHA Abel Malek a été suspendu d'un match de suspension ferme suite à 3 avertissements - date d'effet le 27 mai 2019,
- vu les dispositions de l'article 226 des RG,
 - « Alinéa 1 « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition »
 - Alinéa 2 : « l'expression effectivement jouée s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle [...] à défaut, le club aura match perdu par pénalité sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou une réclamation aient été formulées. »
 - Alinéa 4 : « la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension »,
- considérant qu'il s'agit du 1^{er} match disputé par l'équipe de Monéteau 1 depuis la suspension infligée au joueur HADDACHA Abdel Malek, date d'effet le 27 mai 2019,
- dit le joueur HADDACHA Abdel Malek non qualifié pour ce match Départemental 1 du 2 juin 2019 Monéteau 1– St Bris 1,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Monéteau 1, 0 but, - 1 pt, pour en reporter le bénéfice à l'équipe de St Bris 1, 3 buts, 3 pts,
- inflige au joueur HADDACHA Abdel Malek un match de suspension ferme (date d'effet le 17 juin 2019),
- met les frais de droit de demande d'évocation à la charge du club de Monéteau, soit 32 €,
- amende 120 € au club de Monéteau pour participation d'un joueur suspendu.

Match 50196.2 du 02.06.19 Champlost 1 – Vergigny 1 Départemental 2 gr B

Participation à la rencontre du joueur GRISON Guillaume du club de Champlost suspendu.

La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- prend note de la non réception du courriel demandé au club de Champlost,
- considérant que le joueur GRISON Guillaume a été suspendu d'un match de suspension ferme suite à 3 avertissements - date d'effet le 20 mai 2019,
- vu les dispositions de l'article 226 des RG,
 - « Alinéa 1 « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition »
 - Alinéa 2 : « l'expression effectivement jouée s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle [...] à défaut, le club aura match perdu par pénalité sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou une réclamation aient été formulées. »
 - Alinéa 4 : « la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension »,
- considérant qu'il s'agit du 1^{er} match disputé par l'équipe de Champlost depuis la suspension infligée au joueur GRISON Guillaume, date d'effet le 20 mai 2019,
- dit le joueur GRISON Guillaume non qualifié pour ce match Départemental 2 Gr B du 2 juin 2019 Champlost 1 – Vergigny 1,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Champlost 1, 0 but, - 1 pt, pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Vergigny 1, 3 buts, 3 pts,
- inflige au joueur GRISON Guillaume un match de suspension ferme (date d'effet le 17 juin 2019),
- met les frais de droit de demande d'évocation à la charge du club de Champlost, soit 32 €,
- amende 120 € au club de Champlost pour participation d'un joueur suspendu,
- amende 35 € au club de Champlost pour non transmission de document demandé.

Mr Rollin n'a pas pris part à la délibération.

Match 50326.2 du 02.06.19 Appoigny 2 – Perrigny 1 Départemental 3 gr B

Participation à la rencontre du joueur DUPONT Maxime du club d'Appoigny suspendu.

La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- prend note de la réception du courriel du club d'Appoigny en date du 7 juin 2019,
- considérant que le joueur DUPONT Maxime a été suspendu de deux matchs de suspension ferme - date d'effet le 6 mai 2019,
- vu les dispositions de l'article 226 des RG,
 - « Alinéa 1 « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition »
 - Alinéa 2 : « l'expression effectivement jouée s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle [...] à défaut, le club aura match perdu par pénalité sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou une réclamation aient été formulées. »
 - Alinéa 4 : « la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension »,

- Considérant que l'équipe d'Appoigny 2 a disputé un match de championnat le 19 mai 2019 – 3D gr B Aillant – Appoigny 2,
- considérant qu'il s'agit du 2ème match disputé par l'équipe d'Appoigny 2 depuis la suspension infligée au joueur DUPONT Maxime, date d'effet le 6 mai 2019,
- dit le joueur DUPONT Maxime non qualifié pour ce match Départemental 3 gr B du 2 juin 2019 Appoigny 2 - Perrigny 1,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Appoigny 2, 0 but, - 1 pt, pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Perrigny 1, 3 buts, 3 pts,
- inflige au joueur DUPONT Maxime un match de suspension ferme (date d'effet le 17 juin 2019),
- met les frais de droit de demande d'évocation à la charge du club d'Appoigny, soit 32 €,
- amende 120 € au club d'Appoigny pour participation d'un joueur suspendu.

5. Tournoi

La commission enregistre les déclarations de tournois ou matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Monéteau : le 29 juin 2019 – tournoi à 7 seniors

La commission a transmis ces tournois à la commission technique pour validation.

Ces tournois ou matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

6. Homologation des classements

En application du règlement championnat seniors – article 7 – Homologation : « Il est fait application des règles édictées à l'article 147 des Règlements Généraux de la F.F.F. »

La commission procède à l'homologation des classements des championnats seniors D1, D2, D3, D4, féminines et jeunes sous réserve des procédures en cours.

7. Titres de Champions de divisions seniors

La commission détermine les champions de division par application des articles 6 - Système des Epreuves alinéas I-5- A et B et II du règlement du championnat seniors (... l'équipe la mieux classée est celle des équipes dont le quotient nombre de points obtenus divisé par le nombre de matchs est le plus élevé) :

« **ALINEA I - 5.** Les dispositions des alinéas précédents sont appliquées lorsqu'il est établi un classement pour départager des clubs participant à un championnat ou à un groupe différent :

A. équipes à égalité dans un même groupe :

a) il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matchs joués entre les équipes ex-aequo.

- b) en cas d'égalité de points dans le classement des matchs joués entre les équipes ex-aequo, elles seront départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune au cours des matchs qui les ont opposées.
- c) en cas d'égalité de différence de but entre les équipes ayant le même nombre de points, on retiendra celle calculée sur tous les matchs.
- d) en cas d'égalité de différence de but sur tous les matchs, on retiendra en premier lieu et dans les mêmes conditions celui qui en aura marqué le plus grand nombre.
- e) en cas d'égalité on aura recours à un match supplémentaire (avec prolongation éventuelle) sur terrain neutre.
- f) à défaut de résultat positif à l'issue de cette rencontre, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

B - Equipes à égalité dans les groupes différents :

- a) Quand il y aura lieu de départager, pour l'accession ou le maintien plusieurs équipes ayant le même rang dans des groupes différents, la mieux classée est celle des équipes dont le quotient nombre de points obtenus divisé par le nombre de match est le plus élevé.
- b) En cas d'égalité, le départage se fera selon le processus indiqué à l'article 6-I-5-A (§ c à f).
6. Lorsqu'un club est exclu du Championnat ou déclare forfait général en cours d'épreuve, il est classé dernier. Le forfait général entraîne la rétrogradation dans la division inférieure. Toutefois, en cas de forfait général d'une équipe classée dernière de son groupe, s'il ne lui reste que trois matchs de championnat à jouer, elle sera rétrogradée de deux divisions. Il est fait application des dispositions suivantes : le forfait général d'une équipe Senior dans un championnat départemental entraîne d'office le forfait général de toutes les équipes inférieures Senior du club. Ce principe ne s'applique pas aux équipes de jeunes. Toutefois, lorsque le forfait général de l'équipe première est déclaré avant la reprise du championnat, La commission compétente a toute compétence pour déterminer les conditions dans lesquelles ce club est autorisé à poursuivre ses activités, sans préjudice des sanctions complémentaires pouvant être prises par la Commission compétente.

II - DISPOSITIONS COMMUNES AUX CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAL 2, DÉPARTEMENTAL 3 ET DÉPARTEMENTAL 4

Le titre de champion de Départemental 2, Départemental 3 et Départemental 4 sera déterminé par application de l'article 6-I-5-B. »

• Départemental 1 APPOIGNY 1

• Départemental 2

Gr A = PARON FC 2 (coefficient 2,27)

Gr B = CHAMPS SUR YONNE 1 (coefficient 2,55)

Champion Yonne Départemental 2 = CHAMPS SUR YONNE

• Départemental 3

Gr A = SENS FRANCO PORTUGAIS 2 (coefficient 2,20)

Gr B = AILLANT 1 (coefficient 2,59)

Gr C = VARENNES 2 (coefficient 2,45)

Champion Yonne Départemental 3 = AILLANT 1

• Départemental 4

Gr A = SENS FC 3 (coefficient 2,777 – 80 buts pour/ 9 buts contre=71 buts différence)

Gr B = JOIGNY 2 (coefficient 2,777 – 92 buts pour/ 14 buts contre=78 buts différence)

Gr C = COURSON 1 (coefficient 2,36)

Gr D = VERMENTON 1 (coefficient 2,50)

Champion Yonne Départemental 4 = JOIGNY 2

8. Prochaines réunions

Mercredi 19 juin 2019 à 17 h 00

MM Trinquesse – Barrautl – Batréau – Guyot – Rollin – Schminke – Mme Chéry-Floch

Mercredi 26 juin 2019 – sous réserve

Fin de réunion à 17 h 00

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission

Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance

Pascal Rollin

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mme BRUNET Florence, MM. AMARAL Dominique, BRIFFAUX Jérôme, CHATON Aurélien, EHRET Cédric, FREMION Éric, GAUDIN Philippe, MOREL Stéphane, MOUREY Jean, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean Louis

Excusé : M. PLEUX Cédric

Absent : M. RENAULT Thierry

Invités : MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89), PERLIN Guillaume (Educateur sportif), RODRIGUEZ François (CTD PPF 89)

Début de séance à : 19h00

Mme. BRUNET est désignée secrétaire de séance

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- M. BOURBON Bruno, dirigeant à l'ancien club Sens Chaillot puis au club de Sens Éveil, saison 2016-2017

Le Comité adresse ses sincères félicitations à :

- M. IMBERT Sébastien, DTR de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football, pour son mariage.
- M. MOREL Stéphane, Arbitre et Président de la CDA, pour sa carrière arbitrale de 26 années, terminée cette fin de saison.

Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 323 CD 37 du 30 avril 2019 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 320 CD 36 du 30 avril 2019 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV téléphonique 332 CD 38 du 09 mai 2019 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité

- Adoption du PV téléphonique 337 CD 39 du 13 mai 2019 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV téléphonique 338 CD 40 du 15 mai 2019 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité

2. Communication du Président

En Préambule, le Président et le Comité de Direction félicitent Ronan AMARAL qui a été sélectionné pour officier à la Finale National festival U13 à Capbreton.

Le Comité de Direction félicite l'équipe U15 de l'AJA, vainqueur de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté.

Le Comité de Direction félicite le FC Sens pour son accession en N3, le Stade Auxerrois pour son accession en R1, les clubs d'ES Appoigny et FC Chevannes pour leur accession en R3 et l'ensemble des champions départementaux.

Le Président informe les membres du Comité que suite au travail de grande qualité fourni par la Commission de Féminisation, le District de l'Yonne de Football a été primé Lauréat par la Fédération Française de Football pour son opération « Mesdames, Franchissez la Barrière ! ». Le Comité de Direction remercie et félicite la Commission de Féminisation pour son investissement qui donne une excellente image du Football icaunais.

a) Commission de surveillance des opérations électorales

Suite à la démission de M. DE MOLINER et le décès de M. MILLAN, le Comité de Direction propose la nomination de

- Philippe CHATON
- Sébastien VILAIN

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

b) Assemblée Générale du District

L'Assemblée du District de l'Yonne se tiendra le samedi 29 juin à Fleury la Vallée. Les vœux des clubs concernant les modifications règlementaires doivent être envoyés au District de l'Yonne de Football au plus tard le 7 juin 2019 afin de pouvoir être présentés à l'Assemblée Générale.

Le déroulement, la convocation (**annexe 1**) et les missions de chacun sont fixés.

c) Finales des Coupes de l'Yonne le samedi 15 juin 2019

Le club support sera le Stade Auxerrois. Elles concerneront les pratiques compétitives. Jérôme BRIFFAUX et Florence BRUNET sont en charge de la coordination de l'organisation.

d) Journée des débutants le samedi 22 juin 2019

Point d'étape sur l'organisation.

- **Arrivée de M. Cédric EHRET, Vice-président et membre du Comité de Direction.**

e) Journée Football Scolaire le mardi 25 juin 2019

Elle se tiendra le mardi 25 juin à Appoigny avec, principalement, des élèves de cycle 3 et en partenariat avec l'USEP, l'UNSS et l'Inspection d'Académie.

Remise des dotations « Foot à l'École » à 12h00, par MM. Dominique AMARAL e Bernard TURPIN.

Le Président informe le Comité que pour l'opération fédérale « La Quinzaine du Foot », le collègue DENFERT-ROCHEREAU d'Auxerre est lauréat pour l'Académie de Dijon. Le Président se charge de la remise des récompenses en lien avec l'établissement, les partenaires institutionnels et les médias locaux.

f) Journée Football Loisirs le samedi 29 juin 2019

Les pratiques non compétitives auront cette manifestation qui leur sera consacrée le samedi 29 juin à Appoigny. La Commission Technique nous fait part de l'organisation.

g) Opération Clubs 2^{ème} Étoile

Le Président informe que 18 clubs ne se sont pas encore inscrits ou n'ont pas utilisés la totalité de leurs bons, à l'opération clubs 2^{ème} étoile de la FFF.

Cela représente un total de 10 200 € à disposition de ces clubs !

Une relance auprès des clubs concernés a été faite cette semaine et le Comité de Direction incite les clubs qui n'ont pas profité de ces bons à se connecter au plus vite sur la plateforme électronique dédiée.

Rappel de la procédure :

1. Se connecter au site : soit par la page d'accueil Footclub en cliquant sur l'image « Opération clubs 2^{ème} étoile » (lien vers la plateforme), soit en se connectant directement sur le site <http://footamateur.fff.fr>
2. Renseigner le numéro d'affiliation du club en bas de page, qui déclenche (si le club est éligible et s'il n'a pas encore commandé sa dotation) l'envoi automatique d'un mail sécurisé sur sa messagerie officielle
3. Réceptionner le message (bien vérifier dans les spams/courriers indésirables) et cliquer sur le lien dirigeant vers l'espace personnalisé du club sur la plateforme
4. Suivre les instructions du site pour choisir son ou ses kit(s) textile ainsi que le distributeur agréé Nike qui sera chargé de remettre la dotation (géolocalisation)
5. Télécharger la (s) bon (s) dotation correspondant (s)
6. Se rendre chez le distributeur sélectionné en possession du ou des bon (s) dotations

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à solliciter les services de la Fédération uniquement par mail à l'adresse suivante : operationclubs2etoiles@fff.fr

Date de validation : 01 juillet 2019

h) Point d'étape sur les licenciés :

Le Président fait le point par rapport à la saison dernière à l'issue de cette saison : stabilité avec une très légère hausse de 0.46% (11 153 pour 11 101).

i) Bénévole du Mois

Le Président informe du refus pour raisons personnelles, de Mme S. RIGOUX, la nomination en tant que bénévole du mois.

Le Président propose en remplacement, M. Jérôme BRIFFAUX.

Le Comité de Direction accepte à l'unanimité (M. Jérôme BRIFFAUX n'ayant pas pris part au vote).

3. Intervention de François RODRIGUEZ

François RODRIGUEZ fait le point sur ses missions :

- La formation dans l'Yonne
- Le plan de perfectionnement fédéral
- Le PEFA

4. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel : En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 alinéas 2 du Règlement intérieur, les clubs qui ne sont pas en règles après deux rappels sont suspendus de leur droit. Ils ne pourront donc pas s'engager jusqu'à règlement de la dette ni prendre de licence.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€ qui après deux rappels entraîne la suspension des droits y compris en cours de saison si la dette n'est pas réglée.

Les clubs dont les droits sont suspendus pour non-paiement des sommes dues au District de l'Yonne de Football sont :

- RC Sens

Dans le cadre du suivi des statuts règlements et obligations des clubs, M. SABATIER sera mis en copie lors des envois des 1^{er} et 2^{èmes} rappels.

Les clubs devront régler les créances pour pouvoir participer à l'Assemblée Générale du 29 juin.

b) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget

c) Suivi des subventions CNDS, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

d) Budget prévisionnel 2019-2020

Le Trésorier fait une présentation du suivi du budget 2019-2020 qui sera soumis aux clubs lors de la prochaine AG. **(annexe 2)**.

Le bureau du Comité de Direction propose qu'il n'y ait aucune augmentation des cotisations, droits d'engagements et amendes. La seule augmentation concernera les droits sur licences (+ 0.50 € / licence) acté depuis plusieurs mois.

Ce budget est équilibré à hauteur de 393 000 € et, est adopté à l'unanimité pour présentation en AG.

5. Bilan et projections des commissions

Commission des finances et du Partenariat

Le Trésorier présente au Comité de Direction les derniers travaux de la commission.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité.

Commission Technique

Bruno BILLOTTE fait le point sur la saison et présente les axes d'amélioration de la commission technique pour la saison 2019-2020

- Présentation des calendriers généraux JEUNES et PRATIQUES DIVERSIFIÉES, qui seront présentés aux clubs lors de l'assemblée générale du District de l'Yonne le 29 juin 2019. **(annexe 3)**
- Composition du Département Féminin
 - Jean MOUREY, responsable
 - Arthur CARVHALO
 - Marc GRISORIO
 - Franck LAMY
 - Frédéric VASSENT
 - Ayme YVERNEAU

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la présentation des calendriers généraux et la composition du département féminin.

Cédric EHRET présente le classement au 4 juin du Pass-Coaching U15 et U18. Une disparité est visible entre les clubs du sud et du nord du département. La commission félicite ces derniers pour leur implication en faveur du respect et de l'esprit sportif et encourage vivement les autres à s'y impliquer avec sérieux.

Commission Sportive

La Commission Sportive propose le calendrier général SENIORS qui sera présenté aux clubs lors de l'assemblée générale du District de l'Yonne le 29 juin 2019 **(annexe 4)**.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité.

Commission Statut Règlements et Obligations des clubs

M. SABATIER présente les propositions de modifications des différents règlements :

- Règlement foot diversifié **(annexe 5)**
- Règlement championnat féminin à 8 **(annexe 6)**
- Règlement championnats jeunes **(annexe 7)**
- Règlement championnats seniors **(Modifications Règlement annuel annexe 8)**
- Règlement coupes seniors **(Modifications Règlement annuel annexe 8)**

M. SABATIER informe le Comité de Direction de la création d'un nouveau groupement entre les clubs de Cheny et Migennes pour les équipes de jeunes dont la dénomination est Groupement de l'Armançon ; les informations ont été transmises par les clubs à la Ligue.

Commission de Féminisation

- Le bilan de l'ensemble des manifestations organisées par la commission de féminisation : saison intense et très positif, avec surtout une journée événementielle du 2 mars très appréciée par toutes les invitées, et deux manifestations ligue en vue de promouvoir la Coupe Du Monde Féminine à savoir le Village Coupe du Monde le Mundialito.
- Obtention de la récompense de l'opération « Mesdames franchissez la barrière », Lauréat des Districts de la Ligue Bourgogne Franche-Comté.
- Participation active lors d'Octobre Rose (tombola : 400 €)
- Prévisions des manifestations pour la saison 2019-2020 :
 - Rentrée des féminines : U16/U18 seniors : 15/09/2019
 - Rentrée des EFF : 19/10/2019
 - Octobre rose : date à préciser
 - Journée de la femme : 7/03/2020

La Présidente propose au Comité de Direction, les candidatures de Mmes DE SINGLY Alexandra, PERCHE Anne et ROCHE Stéphanie, pour intégrer la commission de féminisation.

Le Comité de Direction accepte à l'unanimité.

Composition de la Commission Départementale de Féminisation :

- Florence BRUNET, Présidente
- Catherine BOLLÉA, Secrétaire
- Véronique MAISON, Vice-Présidente
- Christine CHÉRY-FLOCH
- Alexandra DE SINGLY
- Isabelle FREVILEZ
- Anne PERCHE
- Héloïse PICARD
- Magali ROBERT
- Stéphanie ROCHE
- Adeline VERGLAS
- Nathaly VILAIN
- Dany MOINE
- Jean MOUREY

Commission Départementale d'Arbitrage

Une saison se termine dans la satisfaction pour la Commission Départementale d'Arbitrage, car le travail de la commission porte ses fruits sur tous les terrains de District avec un arbitrage de

qualité, aucun problème d'arbitrage signalés lors des derniers matchs pour des rencontres concernant les montées et les descentes. Un effectif en hausse mais toujours pas suffisant.

Un travail considérable a été réalisé durant la saison :

- Un stage de rentrée sur une journée à Appoigny et au district ;
- Un stage de mi-saison sur une journée à Tonnerre ;
- Un recyclage des Arbitres Auxiliaires au district ;
- Une formation sur le futsal ;
- Une formation d'arbitre sur 3 samedis sur les installations de l'AJA ;
- Une formation réservée aux candidates féminines en janvier avec un taux de réussite de 100 %, également sur les installations de l'AJA ;
- Des stages pour nos arbitres stagiaires à Migennes et Champs sur Yonne ;
- Un tournoi de jeunes servant de stage pour nos arbitres, tournoi au stade Auxerre en U15 ;
- Des formations pour nos candidats ligue ;
- Deux questionnaires pour nos arbitres de District ;

Effectifs :

- Arbitres féminines : 12 dont 4 jeunes
- Jeunes arbitres de district : 23
- Jeunes arbitres de ligue : 7
- Arbitres seniors de district : 58
- Arbitres seniors ligue : 17
- Jeune Arbitre de la Fédération : 2

Soit un total de 119 arbitres pour le district de l'Yonne.

La fierté de la CDA est la réussite d'Alexis GIL comme Jeune Arbitre de la Fédération (JAF) avec comme mentor Aurélien CHATON.

Le classement à la première place de Ronan AMARAL lors de la finale régionale U13 à BEAUNE sur tous les arbitres présents et venant de chaque district de la ligue. Ce qui a permis à Ronan AMARAL de représenter la ligue de Bourgogne / Franche Comté lors de la phase finale nationale à Cap Breton début juin.

Nos encouragements à Quentin GUIDOU qui est en attente des résultats pour devenir arbitre assistant à la fédération.

Nos félicitations à Thomas BAILLY et Guillaume VIE qui ont réussi leur examen d'arbitre de ligue, ceci récompense également la formation initiale icaunaise et le travail fourni par nos jeunes.

La proposition de nomination comme jeune arbitre de ligue de Ronan AMARAL, Cyril CONNANT et Hugo BOUADOU pour la saison 2019/2020.

Le groupe arbitre féminine qui a doublé grâce à la formation de Janvier, qui était une première et un pari de la CDA de réserver cette formation exclusivement aux candidates féminines.

Il faut préciser qu'un candidat sénior a suivi la formation à GRANDVILLARD au mois d'août avec Christophe ADAM (CTRA) et un jeune a passé l'examen à AUTUN sous la direction de Jacques BADET (CTRA).

Au niveau séniors, il aurait fallu 120 arbitres pour couvrir l'ensemble des championnats, mais malheureusement nous comptons que 58 arbitres.

Les points négatifs de cette saison ont été les agressions verbales dont ont été victime les arbitres tout au long de la saison, des indisponibilités tardives qui sont venus perturber le travail du responsable des désignations et le secrétariat du District, de nombreux clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage malgré les formations proposées.

Le nombre insuffisant d'observateurs pour accompagner et observer nos arbitres.

La cellule sur le recrutement qui n'a pas encore commencé ses interventions.

La suspension de plusieurs arbitres pour de longues périodes suite à des problèmes de comportement.

Le Président de la CDA remercie tous les membres qui ont travaillé à ses côtés durant cette saison, à tous les observateurs pour leur travail, à tous les arbitres pour la qualité de leur prestation.

Commission d'Appel

Le Président informe le Comité de Direction de la candidature à la Commission d'appel de Mme Adeline VERGLAS, MM. Denis BOB et Sébastien VILLAIN.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité.

Composition de la Commission d'Appel :

Michel LEBLANC, Président

➤ Appel Réglementaire :

- Adeline VERGLAS
- Denis BOB
- Michel DROUVILLE
- Marc FROMONOT
- Philippe GAUDIN
- Sébastien VILAIN

➤ Appel Disciplinaire :

- Catherine FONTAINE
- Denis BOB
- Yohan DEVILLERS (Représentant des Arbitres)
- Michel DROUVILLE
- Marc FROMONOT

+ Les membres du Comité Directeur

Commission de Discipline

Le Président de la commission de discipline informe de la difficulté pour cette saison d'établir un rapport détaillé, celle-ci ayant démissionné dans son ensemble le 30 avril 2019.

Une nouvelle commission a été nommée par le comité de direction, composée de toutes les composantes du football, des éducateurs des dirigeants, des entraîneurs et des arbitres.

Il ne revient pas sur le travail de l'ancienne commission qui s'était réunie à 31 reprises avec des dossiers parfois assez lourd (pour rappel, cette commission a suspendu également des arbitres pour leur comportement), et les remercie pour le travail effectué jusqu'au 30 avril.

La nouvelle commission s'est réunie à 7 reprises, elle est novice dans son ensemble, mais va se former avec des personnes siégeant à la ligue pour permettre d'être encore plus efficace pour la nouvelle saison.

Elle encourage les clubs à fournir des rapports à la commission dès qu'un problème disciplinaire intervient sur un terrain. Car il est plus facile de prendre une décision juste dans son ensemble, lorsque les rapports de toutes les parties sont parvenus le mercredi au secrétariat du district

Le Président informe le Comité de Direction de la candidature à la Commission de Discipline de Mme Nathaly VILAIN et M. Bernard TURPIN.

Le Comité de Direction accepte à l'unanimité.

Composition de la Commission de Discipline :

M. Stéphane MOREL, Président

- M. Claude BARRET
- M. Dominique BILLOTTE
- M. Philippe CHANUDET
- M. Philippe CHATON
- M. Patrick SABATIER
- M. Arnaud SAUVAGE
- M. Bernard TURPIN
- Me Nathaly VILAIN

6. Questions diverses

M. Bernard TURPIN demande au comité de direction, dans le cadre du challenge « Bernard TURPIN », de mettre en place trois rassemblements (Avallon, Auxerre et Sens) ; un budget est présenté afin d'aider les sections sportives dans les frais de déplacements que le Comité de Direction accepte à l'unanimité.

M. Patrick Sabatier propose une modification dans le règlement concernant la situation financière des clubs.

Le Comité de Direction accepte à l'unanimité et cette modification sera présentée lors de la prochaine Assemblée Générale **(Modifications Règlement annuel annexe 8)**

Prochaine réunion du Comité de Direction

Lundi 8 juillet 2019

Le Président du District de l'Yonne de Football

Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance

Florence BRUNET

ANNEXES

- [Convocation clubs](#)
- [Budget prévisionnel 2019-2020](#)
- [Calendrier Jeunes](#)
- [Calendrier séniors](#)
- [Règlement Football Diversifié](#)
- [Règlement des championnats féminins à 8](#)
- [Règlement des championnats et coupes jeunes](#)
- [Modification règlement annuaire](#)